

en collaboration avec l'Université de Toronto, dirige un cours de liaison de l'hygiène mentale au bénéfice de professeurs choisis dans toutes les provinces. Les succursales provinciales s'efforcent de faire mieux connaître les problèmes des maladies mentales et le besoin de la participation du public aux services d'hygiène mentale. Le programme de l'Association comprend aussi des relevés aux fins de la renseigner sur les services actuels d'hygiène mentale ainsi que des recherches sur des aspects particuliers des maladies mentales et du comportement social.

Autres organismes de santé nationale.—D'autres organismes bénévoles poursuivent des initiatives diverses en matière de santé, y compris le soutien financier et la mise à exécution de programmes d'enseignement, de recherches, de formation et de services de traitement. Ces œuvres servent le public en général ou des catégories déterminées de malades ou d'invalides, comme les paraplégiques ou les malades sclérosés. Certains organismes, ceux qui s'occupent des aveugles et des sourds par exemple, s'intéressent au bien-être autant qu'aux problèmes de santé de leurs protégés. Des organisations de personnel professionnel, médical et connexe, particulièrement de personnel de santé publique, aident à l'expansion des agences et à l'orientation de leur activité.

PARTIE IV.—SERVICES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANCIENS COMBATTANTS*

Section 1.—Ministère des Affaires des anciens combattants

Le ministère des Affaires des anciens combattants est chargé de l'application des lois qui composent la Charte des anciens combattants, sauf la loi sur les pensions, qui relève de la Commission canadienne des pensions. L'organisation et les fonctions du ministère des Affaires des anciens combattants, établi en 1944, sont exposées aux pp. 1086-1087 de l'*Annuaire* de 1946. L'activité du ministère est décrite d'année en année dans les éditions subséquentes. L'exposé en est porté jusqu'au 31 mars 1955 dans les sections suivantes.

En résumé, le ministère s'occupe surtout, à l'heure actuelle, des soins médicaux, du versement d'allocations, de l'établissement sur les terres, du travail de bien-être et de la réadaptation des anciens combattants invalides. Quelques anciens combattants (pensionnés en raison d'une invalidité ou par suite du service en Corée) suivent des cours de formation professionnelle ou universitaire; les enfants des morts de la guerre reçoivent de l'aide pour pourvoir à leur éducation; certains ex-militaires n'ont pas encore réclamé leur crédit de réadaptation; enfin, le ministère reçoit régulièrement des réclamations et propositions ayant trait à l'assurance des anciens combattants.

Le travail du ministère, sauf celui qui relève de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions, se répartit dans les 18 bureaux de district et dans les deux bureaux de sous-district au pays ainsi qu'au bureau de district à Londres. Huit bureaux de district et 34 bureaux régionaux concourent à l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Des surveillants ambulants relèvent de ces bureaux et sont à la disposition des anciens combattants établis sur des terres d'un bout à l'autre du pays.

Commission impériale des sépultures de guerre.—La Commission a été constituée par une Charte royale en 1917 pour s'occuper de l'érection de pierres commémoratives et de l'entretien perpétuel des tombes des membres des forces armées du Commonwealth britannique qui sont morts au combat entre le 4 août 1914 et le 31 août 1921, de même qu'entre le 3 septembre 1939 et le 31 décembre 1947. La Commission érige également des monuments à la mémoire de ceux qui n'ont pas de tombe connue.

Le représentant officiel de la Commission au Canada est le ministre des Affaires des anciens combattants. La juridiction de la division canadienne s'étend sur tout le continent nord-américain. Le bureau du secrétaire général de la division se trouve dans l'édifice

* Communiqué par les divers services du ministère des Affaires des anciens combattants.